



### Séance du jeudi 10 novembre 2023

Nombre de délégués : 22 titulaires  
 - Présent(e)s : 15  
 - Pouvoirs :  
 - Excusé(e)s : 7  
 - Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-trois, le 10 novembre 2023 le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni à 09h00 à la salle du Savoir à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; GIROMAGNY Véronique ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas

Pouvoirs :

Excusé(e)s : ATHANAZE Pierre ; CHONE Jean-Philippe ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2023-026 du comité syndical</b>	<b>Objet : Acquisition parcelle AS141 – Le Bas du Pontet</b>
---	--

**Le Comité Syndical du Smaavo,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2019-04-15-006 du 15 avril 2019 relatif aux statuts et compétences du SMAAVO

**Vu** l'avis du Bureau Syndical en date du 13 octobre 2023,

**Considérant** que le Smaavo a la compétence Gémapi,

**Considérant** qu'il est nécessaire que le Smaavo récupère la parcelle AS141, dans le cadre des travaux d'aménagement hydraulique de la Luyne et d'une zone d'expansion des crues,

**Après en avoir délibéré, le comité de délégués de la compétence GEMAPI, à l'unanimité**

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

## DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition de la parcelle cadastrée, commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, section AS 141, d'une superficie de 2 259 m<sup>2</sup> à 1.50€ le m<sup>2</sup>.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document et acte permettant l'acquisition desdites parcelles.
- **DE DIRE** que les frais de notaires seront à la charge du Smaavo.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 du Smaavo, sur le budget Gémapi au chapitre 21.

Télétransmise en Préfecture le  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président

